



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

Cayenne, le 31 janvier 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prix des carburants pour le mois de février 2013

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, qui dispose que ce sont les 15 premières cotations du mois qui doivent être prises en compte, les critères observés en janvier 2013 aboutissent aux constats qui suivent.

1 – Hausse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) de + 2,7%

Le baril de Brent a vu son prix moyen augmenter à 112,30 \$1 en janvier 2013 (15 premières cotations du mois), contre 109,33 \$2 en décembre 2012 (15 premières cotations du mois).

Cette hausse s'explique essentiellement par l'effet conjugué de la baisse de l'offre et de l'augmentation de la demande du pétrole brut :

- La baisse de l'offre est liée à la réduction de la production syrienne en raison du conflit que connaît ce pays ;
- L'augmentation de la demande de pétrole brut découle de la mise en production de nouvelles raffineries en Chine et en Inde..

2 – Hausse de la moyenne des cotations du super de + 3,4%

Cette augmentation s'explique par la diminution de l'offre résultant de la fermeture de raffineries et par le fait que les stocks d'essence de l'OCDE se situent à un faible niveau.

3 – Hausse de la moyenne des cotations du gazole de + 2,1%

Cette augmentation s'explique par la demande de gazole qui s'accroît conjoncturellement en raison de la période de froid en Europe. Il en est de même pour la demande de Fuel Oil Domestic (FOD).

4 – Baisse de la moyenne des cours du butane de -3,7%

Cette baisse s'explique par l'offre de gaz naturel bon marché aux USA.

5- Baisse du cours du dollar : - 0,9%

L'euro a vu sa valeur s'apprécier face au dollar, son cours moyen étant passé de 1,30938 en décembre 2012 à 1,32147 en janvier 2013 (sur les 15 premières cotations mensuelles).

¹ Source : BREND FOB daté, figurant au Platt's.

² Source : BREND FOB daté, figurant au Platt's.

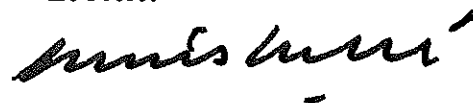
L'ensemble de ces éléments ainsi que les autres données inhérentes à la méthode de calcul des prix, dont les coefficients de commercialité, aboutissent en Guyane aux prix suivants à compter du 1^{er} février 2013 à zéro heure :

- super sans plomb : 1,73€/l au lieu de 1,71€/l en janvier 2013, soit une hausse de + 2cts/l
- gazole route : 1,59€/l au lieu de 1,58 €/l en janvier 2013, soit une hausse de + 1ct/l

Par ailleurs, le prix maximum de la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg est fixé à 24,20€ (de Saint Georges de l'Oyapock à Saint Laurent du Maroni) au lieu de 24,72€ en janvier 2013, soit une baisse de 0,52euros.

L'observatoire des prix a été préalablement informé de ces évolutions.

Le Préfet



Denis LABBE